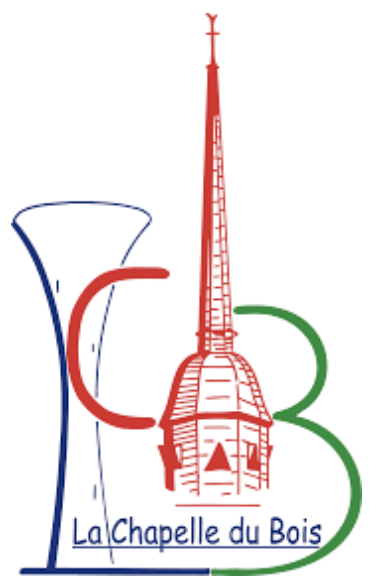


# La Chapelle du Bois



# ACCUEIL DE LOISIRS

## du 11 au 29 juillet 2022



### SEMAINE 1 DU 11 AU 15 JUILLET



PAPEA

### SEMAINE 2 DU 18 AU 22 JUILLET

Piscine  
de Montfort



### SEMAINE 3 DU 25 AU 29 JUILLET



TEPACAP

### CAMP SPORTIF 10/14 ANS DU 18 AU 22 JUILLET

Base de loisirs de la Ferté  
Du 18 au 22 juillet  
Raid / Canoe / Baignade...

### CHAQUE SEMAINE

Journée au lac de la Ferté  
Nuit sur le centre (facultatif)  
Grand jeu

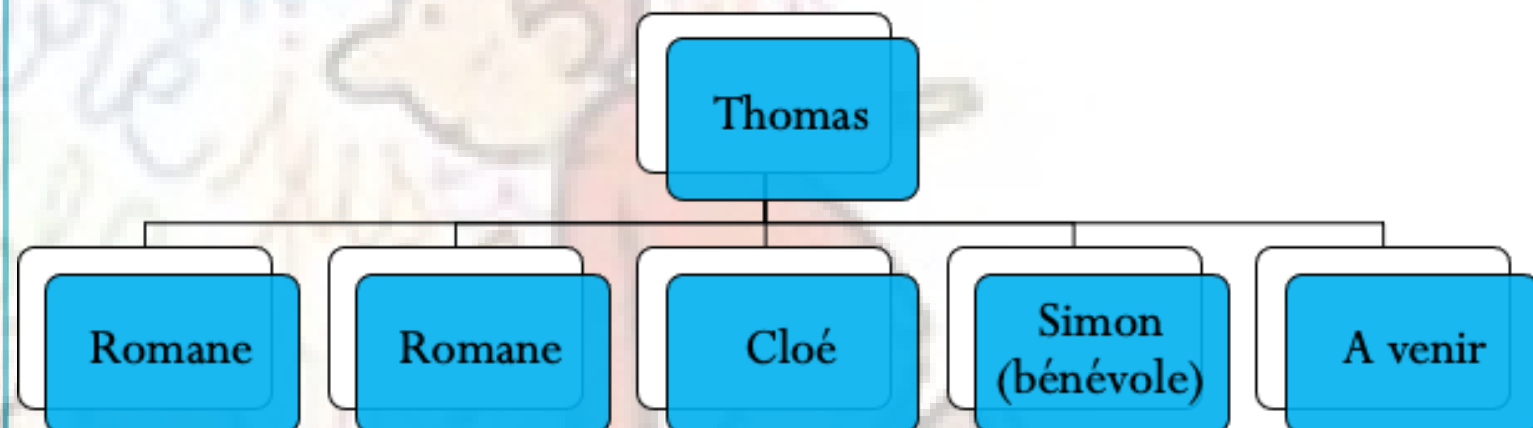
### HORAIRES

de 9h à 17h  
Garderie payante de 7h30 à 9h et de  
17h à 18h

### LES ENFANTS

De 4 à 14 ans  
De La Chapelle du Bois et des  
communes alentours

### L'ÉQUIPE DE CHOC POUR VOS ENFANTS



### TARIFS

Prise en compte du lieu de résidence  
Prise en compte du quotient famille  
Possibilité d'utiliser les tickets CAF

### PERMANENCE D'INSCRIPTION

16h30 - 18h  
Mardi 17 mai  
Mardi 24 mai



Contacts et renseignements :

Emilie PETIT au 06 66 64 42 32

Estelle EVEILLARD au 06 65 12 48 45



## Tarifs Adhérents

L'accueil se fait à la semaine

Non adhérents Familles Rurales: +4€ par jour  
Pour la première semaine et le premier enfant

Quotient familial	Chapellois		Dehault		Autres communes		Péricentre*	
	S 1 (4J)	S 2 et S 3 (5J)	S 1 (4J)	S 2 et S 3 (5J)	S 1 (4J)	S 2 et S 3 (5J)	1h	1/2h
≤ 700 €	39,2 €	49 €	45,6 €	57 €	54,4 €	68 €	1,4 €	0,7 €
701 à 1400 €	42,4 €	53 €	48,8 €	61 €	57,6 €	72 €	1,6 €	0,8 €
> 1 400 €	45,6 €	57 €	52 €	65 €	60,8 €	76 €	1,8 €	0,9 €

\* de 7h30 à 9h et de 17h à 18h

Si inscription à la veillée, une participation supplémentaire de 5 €  
s'ajoutera sur place

Quotient familial	≤ 700 €	701 à 1400 €	> 1 400 €
Camp Sportif	100€	110€	120€

Documents nécessaire lors de l'inscription:

- n° d'allocataire et montant de votre quotient familial,
- les vaccinations,
- carte d'adhérent Familles Rurales (en vente sur place si besoin).

Règlement :

- Possible en 3 fois,
- Avec bons temps libre CAF et MSA (tickets loisirs),
- Avec les bons AVE, CAF et MSA pour le camp de 5 jours
- Avec chèques vacances et chèques CESU

N.B. : En cas d'absence de l'enfant, le remboursement se fera uniquement sur  
présentation d'un certificat médical